

**Liste des délibérations examinées**  
**Lors de la séance du Conseil Municipal du 06/09/2024**

- 01 2024-38 - : Cotisation Foncière des Entreprises – Exonération en faveur des établissements appartenant aux entreprises qui bénéficie de de l'exonération prévue à l'article 44 quinquies A dans une Zone France Ruralités Revitalisations. Approuvée**
- 02 2024-39 - Taxe Foncière sur les propriétés Bâties- Exonération en faveur des immeubles situés en Zone France Ruralités Revitalisation rattachés à un établissement remplissant les conditions requises pour bénéficier de l'exonération de Cotisation Foncière des Entreprises prévue à l'article 1466 G du Code Général des Impôts. Approuvée**